

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES



04 mars 2021

CONSEIL MUNICIPAL

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	3
I. CONTEXTE GENERAL.....	4
Contexte macro-économique.....	4
La loi de finances 2021	5
II. SITUATION FINANCIERE ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE BAILLARGUES.....	8
A. EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT.....	8
1. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8
Evolution prévisionnelle des dotations de l'Etat	8
Evolution prévisionnelle de la fiscalité locale.....	8
Les autres recettes fiscales	9
Les produits des activités communales	9
Synthèse rétrospective pour les recettes réelles de fonctionnement	10
Hypothèses de cadrage retenue pour l'élaboration du budget.....	10
2. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT.....	11
Les charges à caractère général (chapitre 011)	11
Les autres charges de gestion courante (chapitre 65).....	11
Les prélèvements sur la fiscalité (chapitre 014)	11
Les charges financières (chapitre 66).....	12
Les dépenses de personnel (chapitre 012).....	12
Synthèse des hypothèses pour les dépenses réelles de fonctionnement.....	15
B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	16
1. Le financement des investissements.....	16
2. Le programme d'investissement	16
C. LA GESTION DE LA DETTE.....	20
D. EVOLUTION DE L'EPARGNE	22
E. OBJECTIFS AU REGARD DE LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022	23
III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DES BUDGETS ANNEXES.....	24
A. GESTION DES LOCAUX.....	24
B. CRECHE LE PETIT PRINCE	25

PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Objectifs du DOB :

- ⇒ Echanger sur les orientations budgétaires de la collectivité.
- ⇒ Informer sur la situation financière de celle-ci.

Dispositions légales :

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements, des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1 du CGCT pour les communes).

Toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Une délibération prend acte de la tenue du DOB et permet de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

Contenu du DOB :

L'article 107 de la Loi NOTRe complète les règles relatives au DOB ; il doit désormais faire l'objet d'un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et d'évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre.
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses. Présentation, le cas échéant, des autorisations de programme en cours ou à créer.
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.
- Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 : Faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Compte-rendu de séance et publicité :

Le DOB est relaté dans un compte rendu de séance. Dans un délai de 15 jours suivant sa tenue, celui-ci doit être mis à la disposition du public à la Mairie. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (Décret n°2016-481 du 24/06/2016). Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérant à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption (Décret n°2016-834 du 23/06/2016).

Le rapport présenté comme support à ce débat, retrace donc les éléments essentiels de la politique budgétaire suivie par l'équipe municipale et les hypothèses retenues pour construire et équilibrer les budgets primitifs 2021 : budget principal et budgets annexes.

I. CONTEXTE GENERAL

Contexte macro-économique

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, notre pays a assisté le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020. Depuis, l'économie mondiale évolue cahin-caha, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

L'apparition de variants du virus particulièrement contagieux conduit à un nouveau retour en force des confinements, qui, plus stricts qu'à l'automne, compliquent les échanges économiques au cours du 1^{er} trimestre 2021.

Avec plus de 1,9 millions de décès et plus de 92 millions de cas d'infections à la COVID-19 recensés au niveau mondial, les campagnes de vaccination lancées depuis fin 2020 constituent une lueur d'espoir.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter d'environ - 7,3% en 2020 avant de rebondir à 3,9% en 2021.

Résiliente en 2019 (1,5%), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 en 2020. Reculant de 5,9% au 1^{er} trimestre, le PIB a chuté de 13,8% au 2^o trimestre suite au confinement national instauré du 17 mars au 11 mai 2020.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi au 3^o trimestre tout en restant inférieure de 3,7% à son niveau d'avant crise (4^o trimestre 2019).

L'accélération des contaminations au 4^o trimestre a conduit à un nouveau confinement national du 30 octobre au 15 décembre 2020, avec une réouverture des commerces fin novembre et l'instauration d'un couvre-feu en soirée depuis mi-décembre. Toutefois compte tenu de la progressivité des restrictions imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au 2^o trimestre. La perte d'activité est attendue à - 4% au 4^o trimestre et -9,1% en moyenne en 2020.

La progression des contaminations avec l'arrivée de nouvelles souches du coronavirus compromet la vigueur du rebond attendu en 2021. Depuis le 2 janvier 2021, l'horaire du couvre-feu a été avancé à 18h dans toute la France.

L'impact de la pandémie sur le marché du travail est impressionnant. Malgré les mesures exceptionnelles de soutien au marché du travail, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11% d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8% vers la fin de 2022.

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné les confinements d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et les secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (hôtellerie-restauration, tourisme, automobile et aéronautique).

Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards d'euros (environ 20% du PIB).

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a présenté en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards d'euros (soit 4,3% du PIB) financé à hauteur de 40 milliards d'euros par l'Europe. Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise via des programmes d'investissement à soutenir l'activité et à minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

L'annonce du 2^{ème} confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards d'euros de soutien financier, largement répartie sur les mesures de soutien mises en place précédemment.

Après 1,1% en 2019, l'inflation française s'est élevée à 0,5% en moyenne en 2020. Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible les deux prochaines années. Elle devrait légèrement progresser pour atteindre 0,7% en 2021 et 0,6% en 2022.

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 10,2% du PIB en 2020 (après 2,1% en 2019), tandis que la dette publique s'élèverait à 117,5% du PIB.

Pour 2021, le gouvernement prévoit depuis décembre une baisse du déficit public à 6,7% du PIB et une dette publique à 116,2% du PIB.

La loi de finances 2021

La pandémie qui a bouleversé 2020 imprime fortement sa trace dans la loi de finances (LFI) 2021 comme elle a amené une série de lois de finances rectificatives tout au long de 2020.

Publiée au Journal Officiel du 30 décembre 2020, elle concrétise la mise en œuvre du plan de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise.

L'objectif principal de la LFI 2021 est de donner aux entités publiques locales les moyens d'être des acteurs de la relance. Elle met également en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public. Il en représente 55%. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement, et surtout de construire le monde de demain autour de grands thèmes : transition énergétique et écologique, nouvelles mobilités, santé et sport, et plus généralement l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

Des dotations stables

La Dotation Globale de Fonctionnement est maintenue à hauteur de 26,756 Md€ (18,3 Md€ pour le bloc communal et 8,5 Md€ pour les Départements).

Au sein de la DGF, les dotations de péréquation, les Dotations de Solidarité Urbaine (DSU) et Dotation de Solidarité Rurale (DSR) augmentent de 90 M€ chacune, comme en 2019 et 2020.

Les montants des dotations d'investissement local sont également reconduits : Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) (1,046 Md€), Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) (570 M€), Dotation Politique de la Ville (150 M€) et Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (212 M€).

Reporté successivement lors de la loi de finances pour 2019 et 2020, l'automatisation du FCTVA sera mise en place en 2021. L'objectif est de passer d'une éligibilité selon la nature juridique des dépenses à une logique d'imputation comptable. Celle-ci sera en

définitive mise en œuvre de façon progressive sur trois ans : en 2021, automatisation pour les collectivités en régime de versement dit d'année « n », en 2022 pour celles qui sont en « n+1 » et en 2023 pour celles en « n+2 ». Le montant prévu au titre du F.C.T.V.A. est de 6,456 Md€.

Le volet fiscal

La LFI 2021 comporte un volet fiscal conséquent qui aura des répercussions directes quant aux possibilités pour les Collectivités locales d'assurer leur autonomie financière.

En effet, si l'année 2020 a vu la dernière étape de la suppression de la Taxe d'Habitation (T.H.) pour 80% des contribuables, le projet de loi de finances 2021 poursuit la réforme avec l'application d'une baisse de 35% de la taxe d'habitation pour les 20% restants qui en étaient pour le moment exclus (estimation de - 2,4 Mds€).

Elle se poursuivra par une baisse de 65% en 2022 pour disparaître totalement en 2023.

L'État compensera la différence entre la recette de T.H. supprimée et la ressource de Taxe Foncière (T.F.) départementale transférée au moyen d'un coefficient correcteur qui devrait assurer des ressources constantes aux Collectivités.

La LFI prévoit par ailleurs une neutralisation des effets de la réforme sur les potentiels fiscaux et les indicateurs financiers en intégrant la péréquation 2021 afin d'éviter une déstabilisation de la péréquation financière entre Collectivités.

Par ailleurs, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale seront impactés, comme les Régions, par une baisse de 10,1 Md€ d'impôts économiques locaux issus des C.V.A.E. et C.F.E qui serait compensée par un prélèvement sur les recettes de l'Etat évolutif selon les valeurs locatives.

Les Communes devraient également être touchées par cette réduction puisque la valeur locative des bases de T.F.P.B. des établissements industriels serait diminuée de 50%. Cette baisse serait néanmoins compensée intégralement par l'Etat.

La Taxe sur la Consommation Finale sur l'Electricité (T.C.F.E.) devrait s'appliquer à toutes les Communes de façon obligatoire dès 2021 par application d'un coefficient d'application fixée à 4 puis à 6 en 2022 pour atteindre 8,5 en 2023.

Concernant l'actualisation forfaitaire des bases fiscales, les données de l'Indice des Prix à la consommation harmonisé (IPCH) de septembre 2020 laissent apparaître une estimation provisoire d'actualisation forfaitaire proche de 0, autrement dit les bases ne seraient pas revalorisées.

Le volet territorial du plan de relance

Annoncé début septembre, le plan de relance, d'une envergure de 100 milliards d'euros sur 2 ans, est isolé dans une mission budgétaire dédiée dans la LFI pour 2021.

Il se décline autour de trois priorités :

- le verdissement de l'économie (rénovation énergétique des bâtiments, infrastructures de transports, stratégie hydrogène, biodiversité...),
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises (capital investissement, recherche, relocalisations, soutien à l'export, au secteur culturel, ...)
- le soutien aux plus fragiles (emploi des jeunes, activité partielle, formation...).

Outre, les mesures de soutien à la compétitivité des entreprises qui vont peser sur la fiscalité des collectivités le gouvernement assure que les collectivités locales vont avoir un rôle important à jouer dans la mise en place de ce plan et insiste fortement sur sa « territorialisation » estimant que « c'est un gage à la fois d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion », les collectivités locales étant invitées à compléter l'action menée, pour en démultiplier l'impact au niveau local.

Il est ainsi prévu qu'un tiers du plan de relance soit territorialisé par contractualisation avec les collectivités. Pour les collectivités locales, près d'un tiers de la somme annoncée devrait être consacrée aux missions d'aménagement du territoire et une partie des crédits seront déconcentrés aux préfets de départements et régions.

Pour soutenir l'investissement local, après avoir obtenu, cette année, 1 Md€ d'autorisation d'engagement supplémentaire de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), les collectivités bénéficieront de 4 Md€ en 2021 dont 1 Md€ de crédits dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux.

II. SITUATION FINANCIERE ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE BAILLARGUES

Après un budget 2020 impacté par la crise sanitaire, les orientations budgétaires 2021 traduisent la volonté de la ville de Baillargues de poursuivre ses efforts de gestion afin de préserver sa capacité à investir et de pérenniser un service public de qualité répondant aux besoins de l'évolution de la population.

A. EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les incertitudes quant au climat sanitaire et économique à venir imposent la prudence en matière de projection des recettes réelles de fonctionnement ce qui amène à une maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement pour 2021.

1. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Evolution prévisionnelle des dotations de l'Etat

La progression des produits de fonctionnement de +4% entre 2019 et 2020 est due uniquement à la progression de la Dotation de Solidarité Rurale.

Après une augmentation du fait de la croissance de population entre 2020 et 2019 (+ 337 habitants), une baisse de la DGF et de ses composantes est attendue pour 2021. En effet, cette année a été exceptionnelle du fait que la ville ait pu bénéficier de la fraction « bourg-centre » destinée aux communes de moins de 10 000 habitants regroupant au moins 15% de la population du canton (15,30% en 2020). En 2021, la population DGF est estimée 7 928 habitants et regroupera donc certainement moins de 15% de la population du canton. La commune ne percevra donc pas la fraction « bourg-centre » qui était de 349 593€ en 2020.

	Allouée 2020	Estimée 2021
DGF TOTALE	916 891	544 600
Dotation forfaitaire	400 150	380 000
Dotation de solidarité rurale : DSR	459 272	110 000
Dotation nationale de péréquation : DNP	57 469	54 600
Population DGF	7969	7928

Evolution prévisionnelle de la fiscalité locale

Pas d'évolution des taux d'imposition fixés par la commune en 2021

Dès 2021, la taxe d'habitation est supprimée et compensée par le transfert d'une partie de la taxe foncière départementale. Ce transfert de fiscalité est promis à l'euro près par l'Etat.

En 2021, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties des Communes sera donc égal au taux de la Commune voté auquel s'ajoutera le taux de la taxe foncière voté par l'assemblée départementale.

Par conséquent, le taux d'imposition de taxe sur le foncier bâti se présentera de la façon suivante :

Taux 2020 Ville de Baillargues (1)	Taux 2020 Département de l'Hérault (2)	Taux foncier bâti 2021 (1+2)
36,10%	21,45%	57,55%

Le produit fiscal n'évoluera qu'en fonction de l'élargissement de la base (nouvelles constructions). En effet, comme indiqué plus haut, l'actualisation forfaitaire des bases fiscales compte tenu des données de l'Indice des Prix à la consommation harmonisé (IPCH) de septembre 2020, laissent apparaître une estimation provisoire d'actualisation forfaitaire proche de 0.

Le montant prévisionnel des bases fiscales pour 2021 n'étant pas notifié, la Ville prévoit une augmentation de 2% du produit fiscal total, soit un produit supplémentaire de 123 650€.

Les autres recettes fiscales

La taxe additionnelle aux droits de mutation encaissée pour toutes les transactions immobilières effectuées sur le périmètre du territoire communal, s'est ralentie en 2020 au vu de la crise de la covid-19 et du ralentissement constaté des transactions immobilières (-21% par rapport à 2019).

En 2021, les effets de la crise devraient perdurer, son montant sera donc évalué avec prudence.

2018	2019	2020	2021	Δ CA 2020/BP 2021
456 869€	602 480€	477 034€	377 000€	-21%

Les autres recettes (taxes sur l'électricité, sur les pylônes, ...) seront reconduites sur les mêmes bases que les années précédentes compte tenu de leur stabilité.

Les produits des activités communales

La crise sanitaire liée à la covid-19 a impacté fortement et significativement les recettes de la collectivité du fait de la fermeture des équipements municipaux durant le confinement (recettes liées à la restauration scolaire et aux services périscolaires, à la crèche, aux locations de salles, aux recettes du festival de théâtres, de la médiathèque, ...)

Sans visibilité sur la gestion et la sortie de crise en 2021, les recettes feront l'objet d'une inscription très prudente. Tout nouveau confinement « dur » qui interviendrait en 2021 présenterait donc des effets budgétaires conséquents.

Synthèse rétrospective pour les recettes réelles de fonctionnement

Recettes et charges réelles de fonctionnement en K€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Variation 2020/2019	Observations CA 2020
Produits réels de fonctionnement	8 644	8 934	9 291	+4,0%	
Produit des services (Chap. 70)	1 107	591	404	-31,5%	Confinement = fermeture des services
Produits fiscaux et assimilés (Chap. 73)	6 701	6 942	6 992	+0,7%	
Subventions et participations (Chap. 74)	695	1 262	1 712	+35,7%	DSR bourg-centre perçue en 2020
Autres recettes (Chap. 013 + 75+76 +77 hors 775)	141	139	183	+31,5%	

Hypothèses de cadrage retenue pour l'élaboration du budget

Pour 2021, l'ensemble des recettes de fonctionnement est anticipée en augmentation de 7.47% par rapport au BP 2020 du fait principalement de la reprise de la fréquentation des services suite au déconfinement.

Les estimations restent prudentes notamment car aucune notification des dotations, bases fiscales, etc. n'a été reçue des services de l'Etat.

En K€	BP 2020	BP 2021	Variation en €	Variation en %	Observations
TOTAL	8 330	8 952	622	7.47	
Produits des services (Chap. 70)	277	487	210	76	↗ de la fréquentation des services estimée sans reconfinement
Impôts et taxes (Chap. 73)	6 524	7 215	691	10.60	↗ du produit fiscal et des droits de mutation
Dotations (Chap. 74)	1 424	1 120	-304	-21.35	Hypothèse de perte de la DSR Bourg-centre
Autres produits (Chap. 75 +76 +77 hors 775)	25	25	0	0	Stabilité des loyers perçus
Atténuations de charges (Chap. 013)	80	105	25	31.25	Remboursement des arrêts maladies et du personnel mis à disposition

2. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les orientations retenues visent à contenir les dépenses de fonctionnement afin de permettre à la Commune de dégager des capacités d'investissement, sans impacter négativement les budgets futurs. Il conviendra donc d'être prudent dans la gestion des dépenses de fonctionnement 2021.

Les hausses récurrentes et régulières des prix liés aux dépenses obligatoires (fluides, carburants, contrats de maintenance divers ...) continueront de peser sur les charges générales de la collectivité.

Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général regroupent les achats courants, les services extérieurs et les impôts et taxes payés par la Ville.

Les charges à caractère général estimées au titre du budget 2020 n'ont pas été réalisées comme prévu suite à la crise sanitaire de la covid-19, à l'annulation de nombreuses festivités et la mise en sommeil des services publics (crèche, cantine et accueils périscolaires, activités culturelles) durant les périodes de confinement.

En parallèle de nouvelles dépenses se sont concrétisées pour la protection des populations et des usagers des services publics ainsi que pour la protection des personnels municipaux dans le cadre de protocoles sanitaires alourdis (achat de masques, gel hydroalcoolique, produits d'entretien supplémentaires spécifiques, aération et cloisonnement des espaces, multiplication des sanitaires dans les écoles...).

Pour le budget 2021, les dépenses seront ainsi revues à la hausse par rapport aux réalisations 2020 selon des prévisions de dépenses plus habituelles.

En effet, la fréquentation des services périscolaires devrait augmenter, les bâtiments publics devraient être à nouveau utilisés, quelques animations pourront peut-être avoir lieu ...

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Elles ne devraient varier que très faiblement (environ +1%).

Le même niveau de subvention aux associations que 2020 est prévu en 2021.

La subvention de la commune versée en faveur du CCAS sera en baisse d'environ de 9% du fait de l'achèvement de la reconstruction de l'EHPAD qui, d'un point de vue comptable, a été portée par le budget principal du CCAS et qui sera transféré sur le budget annexe de l'EHPAD au cours de cette année.

Les prélèvements sur la fiscalité (chapitre 014)

Le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU

Pour la 2^e année consécutive, le montant devrait être nul pour 2020 du fait des dépenses déductibles du prélèvement SRU qui ont été notifiées par les services de la DDTM.

L'évolution du prélèvement sur les recettes fiscales depuis 2014 est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
72 448€	73 523€	73 942€	90 842€	79 980€	23 231€	0€	0€

Grâce à sa politique en faveur du logement social la ville affiche un taux de 16,01% de logements sociaux pour 2020.

L'attribution de compensation

L'attribution de compensation (AC) versée par la Ville à la Métropole est désormais stable. Elle s'élève à 508 134,52€ depuis le transfert du parc multi-glisse Gérard BRUYERE.

Les charges financières (chapitre 66)

Les intérêts des emprunts seront en diminution de 8% par rapport à 2020 du fait du désendettement continu de la ville depuis 2015.

Les dépenses de personnel (chapitre 012)

L'année 2020 a été marquée par :

- La campagne de recensement de la population qui s'est déroulée du 16 janvier au 15 février 2020 ;
- L'attribution d'une prime exceptionnelle Covid-19 pour les agents exposés au virus à un niveau élevé ou modéré ;
- L'application stricte des protocoles sanitaires dans les locaux ;
- La gestion de la crise liée à la Covid-19 avec la mise en place d'un plan de continuité des activités (PCA) durant le confinement, la mise en place d'un plan de relance des activités, la délivrance d'attestations de déplacement, l'accueil des enfants de personnels soignants dans les écoles, la distribution de masques à la population.

Perspectives 2021 :

- La mise en place des nouvelles règles de la CAP qui va conduire à l'élaboration d'un règlement intérieur sur les avancements de grade, basé sur la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience des agents ;
- Stabilisation de l'organisation interne tout en veillant à adapter ses services au plus près de l'évolution de son territoire et des besoins de sa population.

Les dépenses de personnel constituent le premier poste de charges de fonctionnement. Cependant la mesure du « poids » de cette charge budgétaire doit être appréciée au regard des spécificités de chaque collectivité. En effet, les charges de personnel sont étroitement liées au mode de gestion des services publics locaux. La ville de Baillargues a fait le choix depuis longtemps d'assumer par ses propres moyens de nombreuses missions parfois dévolues à des entreprises privées dans d'autres collectivités (nettoyage des locaux, réparation dans les bâtiments, intervenants en milieu scolaire, etc.).

Le renforcement des protocoles sanitaires dans les écoles, les accueils de loisirs et la restauration scolaire demande une forte participation des équipes en charge de l'entretien des locaux. Cinq agents ont été recrutés à cet effet représentant 2,5 équivalent temps-plein.

Comme nous avons pu le constater malheureusement en cette période de crise sanitaire majeure, les agents du service public sont une ressource essentielle et non pas simplement une charge financière. Un service public de qualité et adapté aux attentes et besoins de la population doit pouvoir compter sur des agents qualifiés, formés et avec une perspective de carrière au sein de la collectivité.

Dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, il convient d'anticiper les départs à la retraite et de former le personnel de manière efficiente.

Ces recrutements, sur des postes à responsabilités, imposent une période de tuilage pendant laquelle les agents arrivants et les agents faisant valoir leurs droit à la retraite seront payés concomitamment. Cela représente plus de 45 000€ sur le budget 2021.

Le dynamisme de la collectivité génère des besoins nouveaux auxquels les services de la ville doivent s'adapter pour maintenir un service public de qualité. La collectivité doit alors recruter pour développer certaines politiques publiques (sécurité, prévention, social, aménagement du territoire, jeunesse etc.) et se doit d'adapter ses recrutements. La ville a alors décidé de mieux encadrer ses services par le recrutement de cadres A et de cadres intermédiaires.

Plusieurs dispositifs légaux s'imposent en 2021 à la Commune et notamment les textes issus de la loi du 6 aout 2019 de transformation de la fonction publique :

- L'achèvement de la mise en œuvre de l'accord national sur les Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) évaluée à 31 000€ pour 2021, qui se traduira par :
 - un rééchelonnement des grilles statutaires des agents de catégorie C et A de la filière sociale pour les cadres d'emplois des conseillers socio-éducatifs, des éducateurs de jeunes enfants et des assistants socio-éducatifs ;
 - pour les deux derniers cadres d'emploi susvisés, par une fusion de la 1^{ère} et de la 2^{nde} classe/catégorie en un grade unique « d'éducateur de jeunes enfants et d'assistant socio-éducatif » ;
 - par la création de nouveaux échelons terminaux pour certains grades de la catégorie A.
- La reconduction de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) ;
- La progression des carrières des fonctionnaires : le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) contribue à une augmentation systémique de la masse salariale du fait des avancements d'échelon, de grades ou de la promotion interne. Cette augmentation des rémunérations, découlant du statut mais aussi de la décision de l'autorité territoriale, permet ainsi une progression de la carrière des agents. Elle est évaluée à 25 000€ pour 2021 ;
- Aux mesures réglementaires en matière de médecine préventive et assurance statutaire pour environ 5 000€ en 2021 ;
- Les élections régionales et départementales se dérouleront le 13 et 20 juin 2021. Le coût d'organisation des scrutins est évalué à 20 000€ pour 2021 ;
- L'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier : +1,1% ;
- La création d'une prime de précarité pour les agents contractuels correspondant à 10% de la rémunération brute globale et lorsque la durée du contrat est inférieure ou égale à un an, à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- La poursuite de la mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et expérience professionnelles) pour 30 000€, la ville ayant décidé de développer un régime indemnitaire objectif visant à reconnaître la qualité professionnelle des agents.

Concernant les autres impacts de la Loi de transformation de l'action publique, ceux-ci seront étudiés en fonction des dates de mise en œuvre des différentes mesures liées pour certaines à la parution des décrets d'application (participation obligatoire à la protection sociale de santé des agents notamment). Le budget Ressources Humaines pourra être amendé en cours d'année si nécessaire.

Cette adaptation des services municipaux, à la fois quantitative et qualitative, a un impact direct sur les dépenses de fonctionnement et en particulier sur les charges de personnel. L'ensemble de ces mesures représente une hausse de la masse salariale d'environ 5% par rapport au budget primitif 2020.

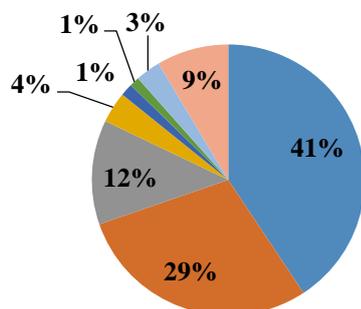
Structure des effectifs au 31 décembre

EQUIVALENT TEMPS PLEIN AU 31 DECEMBRE			
	2019	2020	2021 (Estimation)
Apprenti	1	1	1
CDI		1	1
Contractuel	13,91	23,08	24,08
Titulaire	102,47	105	102,8
Total général	117,38	130,08	128,88

NOMBRE D'AGENTS (effectif physique) AU 31 DECEMBRE			
	2019	2020	2021 (Estimation)
Apprenti		1	1
CDI		1	1
Contractuel	15	27	28
Titulaire	106	109	107
Total général	122	138	137

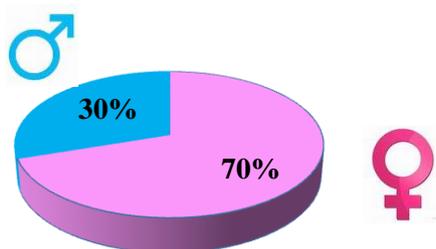
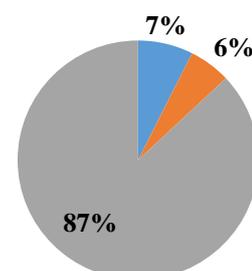
Répartition par filière

- Technique Technique
- Administrative Administrative
- Animation Animation
- Police Police
- Sportive Sportive
- Culturelle
- Medico Sociale
- Sociale

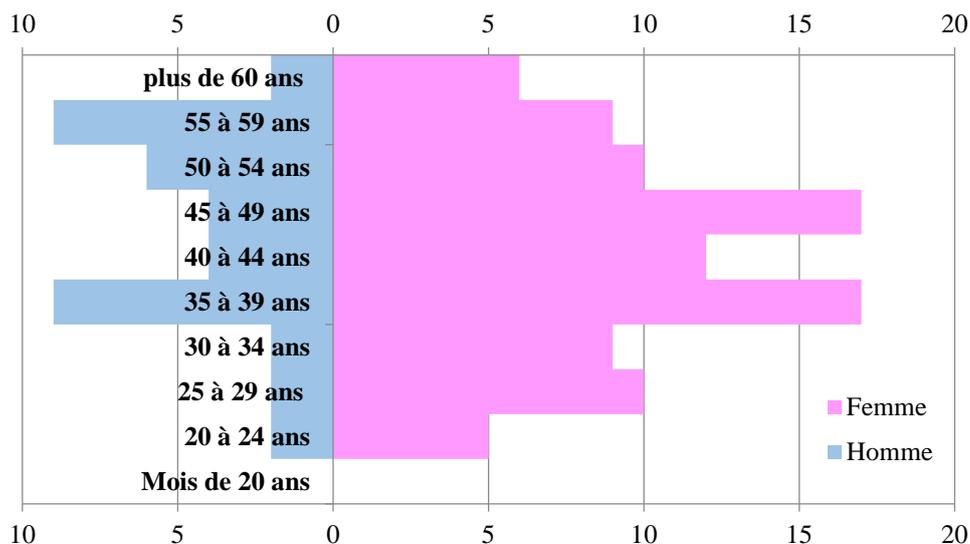


Répartition par catégorie

- A
- B
- C



Pyramide des âges 2021



Synthèse des hypothèses pour les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 sont prévues en diminution de 1.55% par rapport au budget primitif 2020.

En K€	BP 2020	BP 2021	Variation en €	Variation en %	Observations
Charges générales	1 808	1 500	-308	-17.03	Continuité des efforts de gestion
Charges de personnel	4 572	4 780	200	4.55	Recrutements pour adaptation des services à la fréquentation
Atténuations de produits	509	509	0	0	AC stable
Autres charges de gestions courantes	816	730	-86	-10.53	Baisse de la subvention au CCAS du fait de l'achèvement de la reconstruction de l'EHPAD
Charges financières	321	291	-30	-1.03	Moins d'intérêts à payer du fait du désendettement de la ville
Charges exceptionnelles	12	3	-9	-75	
TOTAL	8 038	7 813	-225	-2.8	

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Malgré les contraintes fiscales et sanitaires qui vont impacter la collectivité en 2021 et au-delà, la commune va mettre en œuvre un programme d'investissement compatible avec la préservation des équilibres fondamentaux de la collectivité, notamment en termes de ratio de désendettement.

Le projet de budget 2021 s'inscrit dans la poursuite de la dynamique déjà engagée sur le mandat précédent. Par ailleurs, de nouveaux outils, tels que la mise en place des AP/CP, vont améliorer la performance et l'exécution budgétaires.

En parallèle, et conformément aux engagements de la nouvelle équipe municipale, les nouveaux services à la population seront déployés pour améliorer l'attractivité de la ville, conforter le bien vivre conformément aux priorités du mandat : développement durable, développement des équipements sportifs, acquisition de nouveaux locaux, préservation du centre ancien, propreté de la ville, sécurité.

1. Le financement des investissements

Le programme d'investissement sera financé grâce à l'autofinancement, aux Projets Urbains Partenariaux (PUP), aux subventions, au Fonds de Compensation de TVA (FCTVA) et à la taxe d'aménagement.

En 2021, la ville va continuer à percevoir le FCTVA au taux de 16,404% qui s'applique aux dépenses de la section d'investissement réalisées en 2019. Il est attendu environ 240 K€ pour le 2021.

En ce qui concerne les subventions, la Région a attribué la somme de 270 000€ pour la réalisation du complexe de glisse urbaine et des dossiers ont été déposés au titre de la DETR pour ce même dossier, de la DSIL pour l'accessibilité des bâtiments communaux, de la DSIL exceptionnelle pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires, et du FIPD pour l'acquisition de caméras piétons et le remplacement des radios de la police municipale. Seules les subventions notifiées seront inscrites au budget.

La prévision des recettes de la taxe d'aménagement s'élève à 99 K€ correspondant au reversement de 2020 perçu par la Métropole de septembre à décembre 2020.

Ces recettes viendront compléter l'autofinancement que la ville a dégagé sur le fonctionnement courant et qui permettra d'éviter le recours à l'emprunt pour la 6^e année consécutive. Sauf dépenses exceptionnelles, il n'est pas envisagé de recourir à l'emprunt sur le budget 2021.

La section d'investissement a dégagé un excédent de 168 K€ en 2020.

2. Le programme d'investissement

Dans le contexte actuel de crise, il est nécessaire de soutenir l'investissement, c'est pourquoi les dépenses d'équipement proposées au BP 2021 seront en hausse par rapport au BP 2020, la crise ayant impacté le calendrier de mise en œuvre des programmes d'investissement.

L'année 2021 verra se terminer la construction d'un orgue à l'esthétique des orgues d'Allemagne centrale de la fin du XVIII^{ème} siècle (133 000€) et la réhabilitation des maisons du centre ancien dites «Galibert et Rubio » (269 000€).

Elle sera marquée aussi par le démarrage d'opérations d'envergure telles que la création d'un complexe de glisse urbaine, le démarrage des études de programmation pour la création d'un nouveau groupe scolaire, le déménagement de la police municipale, des services techniques et urbanisme dans des locaux plus adaptés à leurs missions et leur offrant de meilleures conditions de travail.

Pour mener à bien ces programmes la procédure d'autorisations de programme et crédits de paiements sera mise en place. Elle favorisera la gestion pluriannuelle des investissements et permettra d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité.

Pour le moment, une seule opération est concernée par cette nouvelle modalité de gestion. Il s'agit de la création du complexe de glisse urbaine.

Le cout total de l'opération est évalué à ce jour à 1 983 448€ qui correspond à l'autorisation de programme. Ce montant inclut un projet toutes options, la maîtrise d'œuvre et tous les frais inhérents à la procédure de marché public. Au titre du budget 2021, il sera proposé d'inscrire 900 K€ qui correspondent au mandatement prévisionnel pour l'année 2021.

Les détails de mise en place de cette procédure seront exposés dans une prochaine délibération.

Les opérations suivantes seront inscrites au budget primitif 2021 pour **5 594 700€** :

Prévention et sécurité : 112 000€

- installation d'équipements de vidéosurveillance pour garantir des conditions de sécurité optimales sur la commune : 80 000€
- mise en place du système d'alerte à la population pour les risques majeurs (inondations, incendies, etc.) : 6 000€
- contrôle d'accès dans les bâtiments publics : 15 000€
- mise en place de défibrillateurs dans les espaces publics : 11 000€

Création d'infrastructures sportives : 936 000€

- création d'un complexe de glisse urbaine : 900 000€
- remise aux normes du mur d'escalade dans le gymnase : 6 000€
- travaux au complexe sportif : 20 000€
- aménagement de terrains de boules : 10 000€

Travaux d'entretien et de rénovation dans les bâtiments communaux : 420 000€

- travaux d'accessibilité des bâtiments communaux : 100 000€
- aménagement des nouveaux bureaux du poste de police municipale : 20 000€
- réfection de façades : 50 000€
- travaux dans les écoles et l'accueil de loisirs : 100 000€
- travaux à la crèche : 60 000€
- travaux divers : 90 000€

Développement durable : 156 500€

- aménagement d'espaces verts : 24 000€
- désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école : 80 000€

- partenariat avec le conservatoire des espaces naturels pour la conservation des milieux naturels : 22 000€
- partenariat avec l'association les écologistes de l'Euzière pour la mise en œuvre des mesures compensatoires en faveur de la flore et des reptiles 30 500€

Aménagement de l'espace et cadre de vie : 492 700€

- équipement du cimetière : 30 000€
- acquisition et/ou remplacement de mobilier urbain : 7 700€
- amélioration du réseau de voirie et de l'éclairage public : 95 000€ au titre de l'attribution de compensation d'investissement et 360 000€ au titre des fonds de concours versés à la Métropole

Nouveaux services techniques : 2 430 000€

- acquisition foncière : 2 140 000€
- travaux d'aménagement du bâtiment : 250 000€
- aménagement d'un terrain de stockage derrière le stade : 40 000€

Nouveau groupe scolaire : 740 000€

- acquisition foncière : 660 000€
- études de programmation : 80 000€

Renouvellement et acquisition de matériel et mobilier : 204 500€

- achats d'équipements pour la cantine scolaire : 7 000€
- accueil de loisirs : 10 500€
- police municipale : 12 500€
- entretien général : 4 500€
- mise aux normes RGPD : 5 000€
- mobilier divers : 20 000€
- outillage électroportatif : 5 000€
- renouvellement du parc automobile et des engins de chantiers : 140 000€

Modernisation des services publics : 103 000€

- Développement de l'innovation numérique dans les écoles dans le cadre du label « école numérique » délivré par le ministère de l'éducation nationale : 63 000€
- Informatisation des services municipaux (acquisition de nouveaux logiciels, développement de la dématérialisation : 40 000€

Plan pluriannuel d'investissement 2021-2023

Le programme pluriannuel d'investissement est retracé dans le tableau ci-dessous. Il prend en compte les autorisations de programmes votées.

La mise en œuvre de ce PPI telle que prévue lors de la préparation du BP 2021 risque d'être différée en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT EN EUROS	2021	2022	2023
Recettes d'investissement	2 874 939	3 730 540	2 354 119
Dotations et fonds divers	343 000	325 000	632 519
F.C.T.V.A. (calculé sur N-2)	243 000	225 000	532 519
Taxe d'aménagement et versement pour sous densité	100 000	100 000	100 000
Subventions	2 531 939	1 405 540	621 600
Projet Urbain Partenarial (dont RAR)	2 211 939	1 355 540	371 600
Région - projet skate parc	270 000		
Nouvelle école - subventions tous financeurs - 20%			200 000
Subventions diverses	50 000	50 000	50 000
Produits de cession des immobilisations	0	2 000 000	1 100 000

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT EN EUROS	2021	2022	2023
Dépenses d'équipement	6 676 207	2 494 000	3 740 000
Prévention et sécurité	118 500	49 000	30 000
Vidéo protection	80 000	30 000	30 000
Contrôle d'accès bâtiment	15 000	15 000	
Défibrillateurs + matériel de prévention	11 000		
Equipement Police Municipale	12 500	4 000	
Développement durable	156 500	80 000	36 000
Ecologistes de l'Euzière - mesures compensatoires les Lignièrès	22 000		
Conservatoire des Espaces Naturels - mesures compensatoires les Lignièrès	30 500	50 000	6 000
Désimperméabilisation + végétalisation des cours d'école	80 000	20 000	20 000
Aménagement d'espaces verts	24 000	10 000	10 000
Equipements sportifs	936 000	810 000	10 000
Divers	10 000		
Aménagement complexe glisse urbaine (Skate parc)	900 000	800 000	
Divers travaux complexe sportif	26 000	10 000	10 000
Entretien et aménagement du patrimoine communal	710 000	760 000	360 000
Façades	50 000		
Travaux remise en état maison du centre village		400 000	
Adap	100 000	200 000	200 000
informatique et site internet	40 000	30 000	30 000
Travaux divers	200 000	100 000	100 000
Equipement du cimetière	30 000	30 000	30 000
Aménagement nouveaux services techniques	250 000		
Aménagement terrain de stockage pour les services techniques	40 000		
Petite enfance, enfance, jeunesse	313 000	128 000	2 616 000
Nouveau groupe scolaire Programmiste	80 000	28 000	16 000
Nouveau groupe scolaire			2 500 000
aires de jeux (création + rénovation)	10 000	10 000	10 000
Entretien bâtiments scolaires (divers travaux)	100 000	70 000	70 000
Entretien bâtiments crèches (divers travaux)	60 000	10 000	10 000
Numérisation des écoles	63 000	10 000	10 000
Voirie et mobilité	467 700	470 000	466 000
ACI voirie	95 000	95 000	95 000
Fonds de concours voirie	360 000	360 000	360 000
meublier urbain	7 700	10 000	10 000
Trotinettes	5 000	5 000	1 000
Renouvellement et acquisition de matériel et mobilier	232 000	42 000	67 000
matériel roulant dont engins de chantier	140 000		25 000
équipements cantine scolaire	7 000	5 000	5 000
équipement accueil de loisirs	10 500	5 000	5 000
équipement entretien général	4 500	5 000	5 000
mise aux normes RGPD	5 000		
mobilier divers	20 000	10 000	10 000
outillage électroportatif	5 000	2 000	2 000
informatique, logiciel et internet	40 000	15 000	15 000
Acquisitions foncières	2 840 000	100 000	100 000
Achat de locaux pour relocaliser les services techniques	2 140 000		
Foncier nouveau groupe scolaire	660 000		
Acquisitions foncières diverses	40 000	100 000	100 000
Frais d'études	60 000	50 000	50 000
Frais géomètres	10 000		
Etudes de faisabilité	50 000	50 000	50 000
Restes à réaliser	837 507	0	0
Solde aménagement pole multimodal	25 000		
Orgue	132 762		
Compensation environnementale Les Lignièrès - acquisition terrain via le CEN	57 430		
Réseau éclairage bassin de rétention	100 000		
Travaux écoles	15 750		
Travaux complexe sportif	10 200		
Parc Gérard Bruyère	6 150		
Etudes de faisabilité complexe de glisse urbaine	6 123		
Travaux Bâtiments	20 940		
Etudes de faisabilité et maîtrise d'œuvres	80 780		
Logiciels (acquisition + mise à jour)	12 992		
Vidéo protection	73 407		
Aménagement de l'espace	16 187		
Mobilier	10 686		
Réhabilitation maisons centre ancien	269 100		
Travaux en régie	5 000	5 000	5 000

C. LA GESTION DE LA DETTE

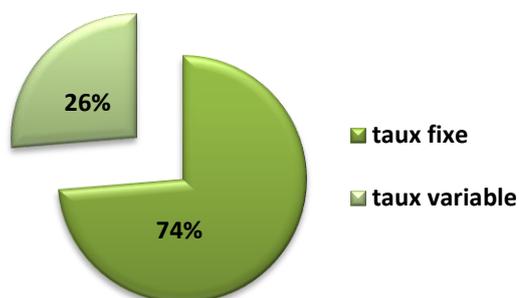
Au 1^{er} janvier 2021, la dette de la ville se compose de 14 emprunts pour un encours de 7 254 375€ contre 15 emprunts en 2020. Au 31 décembre 2021, la dette se composera de 13 emprunts pour un encours de 6 600 861 €.

L'annuité de la dette s'élève à 953 030€ avec 298 582€ d'intérêts et 654 447€ de remboursement de capital.

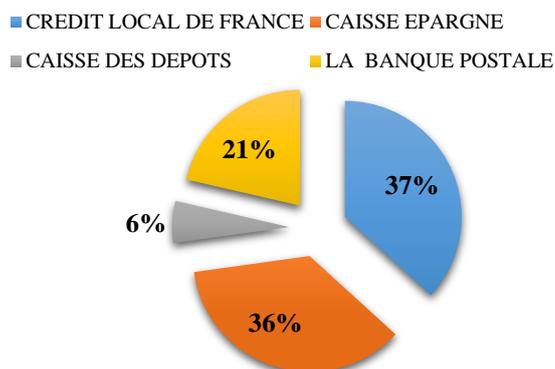
La dette par habitant DGF sera de 833€ au 31/12/2021, soit un ratio se rapprochant de celui de la moyenne de la strate (815€).

Intégralement classée en catégorie 1A, soit le risque de dette le plus faible selon la grille d'analyse de « Gissler », cette dette est constituée à 74% de taux fixe et 26% de taux variable. Le taux moyen est de 4,27%.

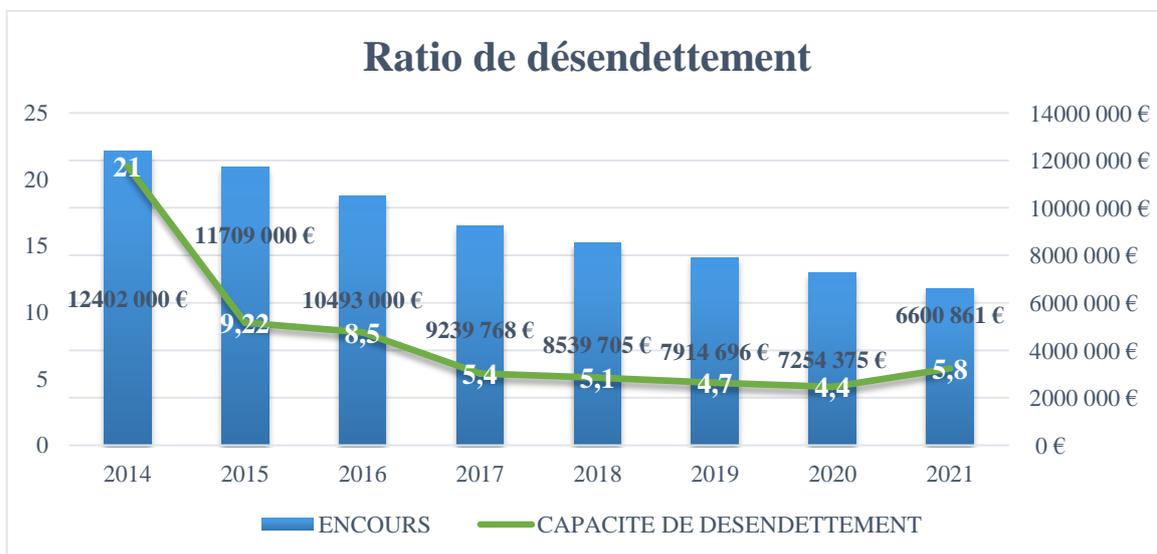
STRUCTURE DE LA DETTE



RÉPARTITION PAR PRÊTEUR



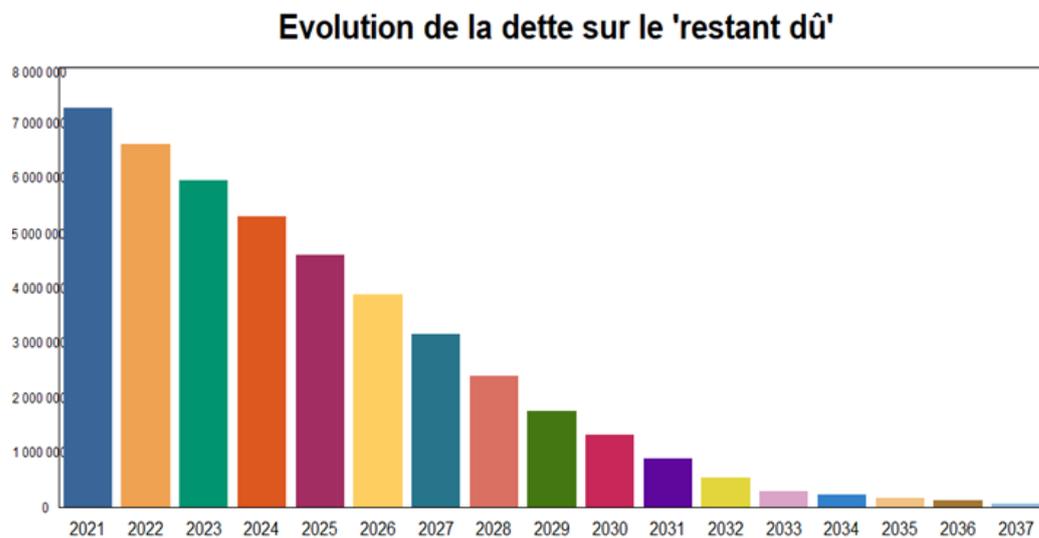
Depuis le début du mandat précédent la priorité a été donnée au désendettement de la ville. Cette politique s'est traduite par une réduction de l'encours de la dette de plus de 4 M€ (il est passé de 12 M€ en 2014 à 7,25 M€ au 1^{er} janvier 2021).



Cette dette reste en adéquation avec les capacités financières de la ville puisque le ratio de désendettement (capital de la dette/ épargne brute) se monte à 4,4 années au 31 décembre 2020, soit bien en deçà du premier seuil d'alerte habituellement retenu (12 ans) et très éloigné du seuil d'insolvabilité (15 ans).

L'exercice 2020 a constitué la 6^o année consécutive de diminution du ratio de désendettement.

Le profil d'extinction de la dette (sans recours à de nouveaux emprunts) est le suivant :



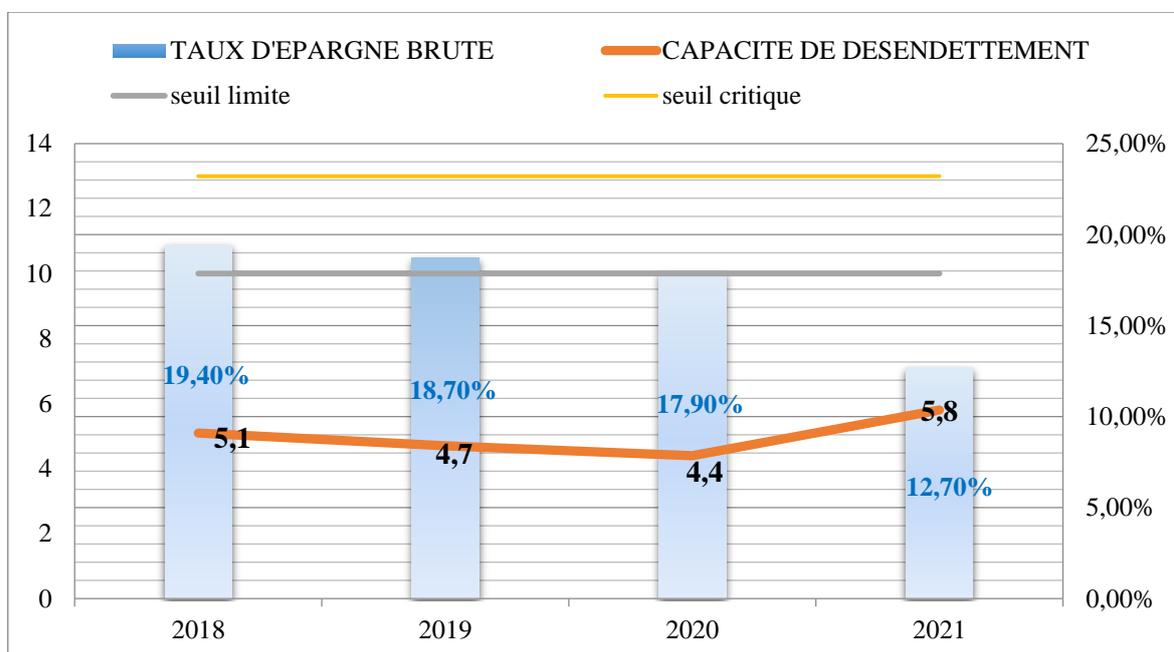
L'objectif de désendettement de la commune se poursuit tout en maintenant de manière soutenue les investissements.

D. EVOLUTION DE L'EPARGNE

Les 3 épargnes en K€	2018	2019	2020	Variation 2020/2019		Prévision 2021
Epargne de gestion	2 046	2 020	1 984	-1,8%	-35	1 431
Charges d'intérêts	371	345	317	-8,0%	-28	291
Epargne Brute	1 674	1 675	1667	-0,5%	-8	1 140
Remboursement du capital	699	641	660	+2,9%	19	655
Epargne Nette	975	1 034	1 007	-2,6%	-26	485
Taux d'épargne brute	19,4%	18,7%	17,9%	-4,3%	-0,8%	12,7%

Si les exercices 2019 et 2020 affichent une érosion de l'épargne de gestion par rapport aux exercices précédents, la baisse de l'annuité d'emprunt et la poursuite du désendettement préservent la capacité d'autofinancement ainsi que le ratio de solvabilité de la commune.

Le taux d'épargne brute (qui permet d'apprécier la capacité à rembourser les emprunts souscrits et à investir) demeure durablement au-dessus du premier seuil d'alerte. En effet, les spécialistes en finances locales (comme le cabinet KLOPFER) fixent généralement à 10% le premier niveau d'alerte et à 7% le seuil en dessous duquel l'équilibre même de la section de fonctionnement est en danger.



En cette période historiquement et exceptionnellement trouble, la bonne santé financière de la ville, lui permet d'entrevoir l'avenir avec une relative sérénité. Les marges de manœuvre qu'elle a su se constituer et préserver au fil du dernier mandat restent indéniablement un atout pour accompagner l'Etat en vue de faire face à la crise actuelle tout en continuant de répondre aux besoins et priorités des baillarguois.

E. OBJECTIFS AU REGARD DE LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022

Conformément à l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, « chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette »

	2016	2017	2018	2019	2020	Prévision 2021
EMPRUNTS NOUVEAUX ❶	2 600€	1 820€	9 210€	1 759€	1 560€	2 000€
REMBOURSEMENT DE DETTE ❷	1 215 739€	1 239 529€	700 003€	642 276€	660 130€	654 500€
BESOIN DE FINANCEMENT ❸	- 1 213 139€	- 1 237 709€	- 690 793€	-640 517€	-658 570€	-652 500€

❶ Emprunts nouveaux : *Crédits budgétaires net des comptes 16 à l'exception des opérations d'ordre et des comptes 16449, 1645, 166, 1688, 169.*

NB : les montants de 2016 à 2021 correspondent à des cautions qui ont été remboursées et non à des emprunts.

❷ Remboursement de dette : *Débits budgétaires des comptes 16 à l'exception des opérations d'ordre et des comptes 16449, 1645, 166, 1688, 169.*

❸ Besoin de financement : *différence entre emprunts et le remboursement de dette.*

Le besoin de financement des investissements, l'endettement et le fonds de roulement

en K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses d'investissement	1 718	2 222	1 616	2 148	2 659	5 600
Recettes d'investissement	1 897	2 545	390	2 641	666	2 874
Besoin de financement des investissements	-179	-323	1 226	- 493	1 993	2 726
Epargne nette	20	480	975	1 034	1 007	485
Emprunts nouveaux	0	0	0	0	0	0
Variation du fonds de roulement	199	803	-251	1 526	-986	-2241
FdR au 31/12	1 707	2 510	2 258	3 787	2 801	4 327
Encours de dette au 31/12	10 493	9 255	8 556	7 915	7 255	6 599
Ratio de capacité de désendettement	8,5	5,4	5,1	4,7	4,7	5,8
Taux d'épargne brute	15,40%	20,60%	19,4%	18,7%	17,39%	12,70%

Sur la période 2016 - 2020, 10,3 millions d'euros ont été investis, soit une moyenne annuelle de 2,1 M€ avec un besoin de financement des investissements faible de 0,45 M€ soit 21% du coût brut des travaux.

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DES BUDGETS ANNEXES

A. GESTION DES LOCAUX

L'instruction budgétaire et comptable M14 et l'article 201 orties du code général des impôts disposent que les services assujettis à la TVA doivent faire l'objet d'une comptabilité distincte du budget principal.

La location de locaux professionnels et commerciaux est considérée comme un service public administratif sans personnalité juridique ni autonomie financière. Cette activité entre dans le champ d'application de la TVA.

Les locaux de la maison Reynaud accueillent depuis le 1^{er} janvier 2007 des activités professionnelles et commerciales. La gestion de ces locaux (entretien, location, etc.) est assurée par la Ville. C'est pourquoi, par délibération du 27 novembre 2006, le conseil municipal a créé un budget annexe au budget principal pour leur gestion.

En 2020, des mesures d'urgence mises en place par la Ville de Baillargues dans le contexte de la crise sanitaire, ont permis d'apporter des mesures exceptionnelles, telles que l'exonération des loyers.

Parmi les locataires professionnels du parc de la Ville, une partie d'entre eux a continué, parfois partiellement, son activité. Certaines enseignes sont restées ouvertes, sur des plages horaires qui, selon les cas, ont été adaptées ou étendues. En revanche, d'autres commerces et professions libérales ont suspendu leur activité.

Afin de soutenir les commerces qui ont été contraints à la fermeture et d'accompagner au mieux la reprise d'activités des entreprises, la gratuité des loyers a été accordée sur une partie de l'exercice 2020.

Ce budget annexe a intégré en 2020 deux nouveaux immeubles disposant de locaux qui sont mis à la location. Il s'agit des immeubles qui accueillent « Le Cellier du Pic » et « Audition GATTO » qui seront amortis à compter du 1^{er} janvier 2021.

Seront inscrits au budget 2021 en dépenses de fonctionnement : les charges courantes pour 62 978 €. Du côté des recettes, les loyers et charges s'élèveront à 52 906 €, les amortissements à 2 694,26 € et une subvention de la Ville pour équilibrer le budget d'un montant de 7 377 €.

Pour la section d'investissement, les recettes enregistrent les amortissements pour 46 637 € et l'excédent reporté de 2020 qui s'élève à 6 999.65 €. Cette section s'équilibre par l'inscription en dépenses de la subvention d'investissement, des cautions à rembourser et d'éventuels travaux.

B. CRECHE LE PETIT PRINCE

Depuis septembre 2012, l'exploitation de la crèche Le Petit Prince a été confiée à une entreprise gestionnaire de structures de petite enfance, par le biais d'un contrat d'affermage, dans le cadre d'une procédure de délégation de service public.

Cette structure, d'une capacité de 21 berceaux, a permis d'améliorer l'offre d'accueil des jeunes enfants sur la Commune.

Une nouvelle convention a été signée pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2017 avec le délégataire Les Petits Chaperons Rouges.

Pour 2021, le budget primitif s'équilibre à 79 135 euros. La Ville versera une participation forfaitaire annuelle calculée sur le budget prévisionnel 2021 d'un montant de 79 017 euros TTC. Le délégataire versera une redevance annuelle pour l'occupation du bien de 26 633 euros HT.

Ce budget annexe nécessite pour 2021 une subvention d'équilibre en provenance du budget principal d'un montant de 52 500 euros.

Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration des budgets pour l'année 2021, budgets qui pourront être amendés par décisions modificatives tout au long de l'exercice 2021, tout nouveau confinement pouvant présenter des effets budgétaires conséquents